200 000 euros : les émoluments de maître Copé

24/07/2009 à 20h30

Jean-François Copé est le champion du cumul d'activités : trois mandats (député de Seine-et-Marne, maire de Meaux, président de la communauté d'agglomération), une fonction politique de premier plan (président du groupe UMP à l'Assemblée nationale) et un poste d'avocat à temps partiel. Travaillant pour l'un des plus importants cabinets d'avocats d'affaires internationaux, *Gide Loyrette Nouel*, il toucherait également 200 000 euros d'émoluments «*pour user de son influence pour faire la médiation entre des sociétés françaises et des Etats étrangers.* »



La loi organique du 25 février 1992 plafonne ses revenus d'élus à 9730,41 euros bruts par mois. *Le magazine Capital du mois de mai 2009 avait déjà enquêté sur les revenus du cumulard. Et l'on découvre que son travail d'avocat à temps partiel lui rapporterait deux fois plus que toutes ses activités politiques. D'après le site Politique.net : «selon l'un des fondateurs [du cabinet Gide Loyrette Nouel], le contrat assurerait à Copé 200 000 euros d'honoraires fixes par an.»*

Bien que Copé n'ait pas occupé de poste spécifiquement juridique*, le Conseil de l'ordre du Barreau de Paris avait tout de même jugé recevable son solide CV (ministre délégué à trois reprises et deux fois secrétaire d'Etat) et lui avait attribué quatre mois plus tôt son certificat d'avocat par la*

voie d’accès parallèle à la profession, comme à bon nombre de parlementaires.
Sources : 1, 2)